

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2024

Délibération n°2024.11.220

Accord-cadre entre la région Nouvelle-Aquitaine et le Réseau des plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) pour la période 2024-2028

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 8 novembre 2024

Secrétaire de Séance: Hélène GINGAST

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **58**

Nombre de pouvoirs: **14**

Nombre d'excusés: **3**

Membres présents :

Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Martine PINVILLE, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Jacky BONNET à Zahra SEMANE, Frédérique CAUVIN-DOUMIC à Raphaël MANZANAS, Gérard DESAPHY à Xavier BONNEFONT, Chantal DOYEN-MORANGE à Isabelle MOUFFLET, Valérie DUBOIS à Sophie FORT, Gérard LEFEVRE à Sandrine JOUINEAU, Charlene MESNARD-CALMELS à Vincent YOU, Corinne MEYER à Benoît MIEGE-DECLERCQ, Gilbert PIERRE-JUSTIN à Pascal MONIER, Jean-Philippe POUSSET à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Catherine REVEL à François ELIE, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Marcel VIGNAUD à Didier BOISSIER DESCOMBES,

Excusé(s):

Catherine BREARD, Jean-Claude COURARI, Fabienne GODICHAUD,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_220-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 20/11/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024

**DELIBERATION
N°2024.11.220**

Rapporteur : Michel BUISSON

ACCORD-CADRE ENTRE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LE RESEAU DES PLANS LOCAUX POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE) POUR LA PERIODE 2024-2028

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI CREE DES EMPLOIS

Ambition : EMPLOI POUR TOUS

Enjeux : [30302 -3] PUBLICS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

- ODD 4 : Égalité des chances, Accès aux formations
- ODD 8 : Plein emploi et travail décent
- ODD10 : Autonomisation et intégration, Égalité des chances

La Région, dans le cadre du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) 2023-2027 et du Pacte d'Investissement dans les Compétences (PIC) signé avec l'Etat, fait de l'accès à la formation et à la qualification, une priorité pour les publics les plus en difficultés d'accès à l'emploi.

Afin de conforter les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) dans leur rôle de prescripteurs sur l'offre de formation régionale et d'assurer la cohérence de leurs activités avec ses priorités, la Région apporte son soutien financier via une convention bilatérale annuelle.

En 2024, la subvention attribuée s'établit à 18 473 € pour le PLIE de GrandAngoulême.

En complément de ces conventions, un accord-cadre fixe les objectifs partagés entre les PLIE, le réseau Alliance pour l'Insertion et l'Emploi en Nouvelle-Aquitaine (ALIENA) qui les fédère, et la Région. Il a fait l'objet d'une délibération en séance plénière du Conseil régional le 13 juin 2024.

Cet accord-cadre relatif à l'action conjointe de la Région et du réseau ALIENA pour développer l'accès à la formation et à l'emploi des publics vulnérables en Nouvelle-Aquitaine, fixe, pour la période 2024-2028, les priorités suivantes :

- Améliorer l'accès à la formation et à la qualification professionnelle des personnes accompagnées par les PLIE ;
- Sécuriser les parcours de formation et favoriser l'insertion et l'évolution professionnelle des personnes accompagnées par les PLIE ;
- S'inscrire dans la dynamique territoriale animée par la Région pour développer l'accès à la formation et à l'emploi des personnes accompagnées.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_220-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 20/11/2024

En tant que membre du réseau ALIENA et prescripteur sur l'offre de formation régionale, le PLIE de GrandAngoulême est associé à la signature de cet accord-cadre.

Je vous propose :

D'APPROUVER l'accord-cadre passé entre la région Nouvelle-Aquitaine, les 23 PLIE et le réseau ALIENA (Alliance pour l'Insertion et l'Emploi en Nouvelle-Aquitaine).

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer ledit accord-cadre et ses avenants éventuels.

<p>Pour : 72 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</p>
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_220-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 20/11/2024

Accord-cadre 2024 -2028

relatif à l'action conjointe de la Région et du réseau des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de Nouvelle-Aquitaine, pour développer l'accès à la formation et à l'emploi des publics vulnérables en Nouvelle-Aquitaine

				
				
				
				
				

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_220-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 20/11/2024

Entre, d'une part, la Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par son Président

Et, d'autre part, l'association ALIENA (Alliance pour l'Insertion et l'Emploi en Nouvelle-Aquitaine) qui fédère les PLIE de Nouvelle-Aquitaine, représentée par son Président,

Et les 23 PLIE membres de l'association ALIENA représentés par leurs Président.e.s

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

La Région considère la formation comme un levier permettant de lutter contre le chômage, de répondre aux besoins en compétences et qualifications professionnelles de l'économie et des territoires mais également de réduire la pauvreté et les inégalités. En déclinaison du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'orientation Professionnelles (CPRDFOP) 2023-2027, la Région a précisé sa nouvelle stratégie régionale de formation professionnelle 2024-2028 autour de 4 objectifs structurants :

1. Améliorer l'accès à la formation et à la qualification
2. Proposer des formations professionnelles qui répondent aux besoins d'aujourd'hui et aux défis de demain
3. Sécuriser les parcours de formation professionnelle
4. Favoriser l'insertion et l'évolution professionnelle

Renforcée par le nouveau Pacte d'investissement dans les compétences signé avec l'Etat, cette stratégie vise notamment à développer l'accès à la formation et à favoriser l'obtention d'une qualification, des personnes qui rencontrent le plus de difficultés pour accéder ou revenir à l'emploi.

ALIENA coordonne, anime et fédère le réseau des 23 PLIE sur le territoire régional. Elle assure également la représentation collective des Maisons de l'Emploi. À ce titre, ALIENA constitue une interlocutrice privilégiée pour participer au déploiement des politiques de la Région Nouvelle-Aquitaine dans les domaines de l'orientation, de la formation professionnelle et de l'emploi.

La carte des 23 PLIE membres du réseau ALIENA est jointe en annexe de cet accord-cadre.

Les PLIE (Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi) constituent des plateformes territoriales et partenariales fondées sur des diagnostics partagés par les collectivités territoriales, l'État et les acteurs sociaux et économiques concernés. Les PLIE coordonnent et mettent en œuvre des programmes et des actions en matière d'insertion et d'emploi, organisent des parcours individualisés d'insertion vers l'emploi pour les publics en grande difficulté sociale et professionnelle.

Les PLIE sont régis par des Protocoles d'accord sur la période de programmation FSE+ signés des collectivités locales ou EPCI, de leur Département d'implantation et du représentant de l'Etat. Pour la 1^{ère} fois depuis 2022, le Président du Conseil régional est signataire de la nouvelle génération des Protocoles d'accord.

016-200071827-20241114-2024_11_220-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 20/11/2024

Les participants aux PLIE bénéficient d'un accompagnement renforcé sur mesure, avec un référent unique de parcours qui accompagne un nombre limité d'entre eux. Cet accompagnement s'effectue en réseau avec les partenaires du PLIE, sans durée préétablie, en enchaînant des actions individuelles et collectives visant à lever les freins et favoriser l'accès à l'emploi et à la formation.

Leurs missions principales visent donc à élaborer des parcours d'insertion et de formation professionnelle renforcés et individualisés vers l'emploi, vecteurs de sens et positionnant les participants comme acteurs de leur parcours.

En parallèle des accompagnements, les PLIE s'attachent à offrir des services aux employeurs pour les aider à recruter, à engager des stratégies « aller vers » et à concourir de manière plus globale au développement de l'emploi local au bénéfice des publics les plus défavorisés.

En outre, les PLIE à travers leurs organismes intermédiaires, gèrent et mutualisent les financements européens FSE+ ; le plan d'actions des PLIE se concrétise par le déploiement de crédits européens redistribués, selon le principe de subsidiarité, à des opérateurs compétents afin de mener à bien les objectifs fixés dans le cadre de leurs Protocoles d'accord respectifs.

Agissant dans le cadre de politiques régionales (développement économique, formation, emploi, aménagement du territoire, politique de la ville...etc.), certaines des actions portées par les PLIE peuvent à ce titre bénéficier d'un soutien financier, direct ou indirect, de la Région.

Bilan partagé de la convention cadre entre la Région et ALIENA entre 2019 et 2023

Cette convention cadre visait plusieurs objectifs axés sur le développement de l'accès à la formation des publics accompagnés par les PLIE, l'accompagnement des entreprises qui peinent à recruter et la coordination des acteurs et dispositifs qui contribuent à la réussite des parcours des bénéficiaires et au développement des entreprises sur les territoires. Elle a fait l'objet d'un bilan partagé entre les 23 PLIE et les services de la Région.

Sur la période 2019-2023 :

- 10 350 personnes éloignées de l'emploi ont été accompagnées en moyenne par an par les 23 PLIE de Nouvelle-Aquitaine
- En moyenne, 50% de sorties positives (CDI, CDD de plus de 6 mois, formation qualifiante...)
- 736 entrées en formation pour 1 386 candidatures transmises en moyenne par an entre 2021 et 2023.

Le partenariat entre la Région et les 23 PLIE est actif sur l'ensemble du territoire. Les services de la Région dans les territoires et les PLIE se rencontrent régulièrement dans les instances animées par la Région ou les PLIE. Les PLIE ont globalement une bonne connaissance de l'offre de formation et des outils de sécurisation des parcours et sont impliqués dans les actions partenariales. Le bilan fait état des enjeux relatifs aux freins périphériques à l'emploi, aux difficultés à

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

16-20091827-2024101112211

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 20/11/2024

mobiliser le public vers des formations longues et à réunir suffisamment de stagiaires pour le démarrage des formations, notamment dans les zones rurales. La crise sanitaire et la période post-COVID ont fortement impacté les parcours d'insertion des participants et leur mobilisation dans un contexte de rapport au travail repensé.

Afin de répondre aux enjeux identifiés, des PLIE ont mis en œuvre des actions, partagées comme bonnes pratiques, notamment :

- la mise en place d'une référence formation pour assurer une veille informationnelle sur l'actualité de l'offre de formation régionale et l'organisation ;
- la participation à des visites de sites ou de plateaux techniques d'organismes de formation à destination des demandeurs d'emploi et des référents d'accompagnement ;
- l'organisation conjointe d'une réunion mensuelle sur la formation et les contrats en alternance avec l'ERIP et la mission locale du territoire ;
- des visites régulières dans des organismes de formation et des entreprises partenaires ;
- l'organisation d'actions collectives pour repérer et valoriser les compétences de chacun par le biais d'ateliers dynamiques et ludiques et de visites d'entreprises ;
- la mise en place de sessions collectives « décroche ton idée » en lien avec des organismes de formation et des entreprises avec une présentation de formations et de métiers ;
- des tables rondes sur la mixité des métiers.

La Région, les PLIE et ALIENA conviennent de poursuivre leurs actions communes visant à renforcer le développement de l'accès à la formation des personnes qui en sont le plus éloignées, pour favoriser leur retour à l'emploi.

Les deux parties portent l'ambition commune de développer une culture de persévérance tout au long du continuum mobilisation-formation-emploi et de promouvoir l'engagement durable de chaque personne dans un parcours de réussite choisi et épanouissant.

Article 1 – Objet de l'accord-cadre

Le présent accord-cadre a pour objet de fixer, pour la période 2024-2028, la priorité et les objectifs partagés du partenariat entre le réseau ALIENA, les 23 PLIE qui en sont membres et la Région Nouvelle-Aquitaine.

Il s'inscrit en complémentarité avec les conventions bilatérales annuelles signées entre la Région et chaque PLIE et les protocoles d'accord signés avec les partenaires socio-économiques du territoire.

Ce partenariat contribuera à l'ambition d'assurer les transitions pour tous, portée la nouvelle feuille de route Néo Terra.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_220-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 20/11/2024

Article 2 - Les objectifs partagés

Le présent accord-cadre porte en priorité sur le renforcement de l'accès à la formation des personnes accompagnées par les PLIE, avec les 3 objectifs suivants :

1. Améliorer l'accès à la formation et à la qualification professionnelle des personnes accompagnées par les PLIE

La réussite d'une formation procède de choix professionnels éclairés et accompagnés dans le cadre d'une orientation inscrite dans un parcours tout au long de la vie permettant aux individus d'être acteur de leur choix.

Pour ce faire, la Région assure une information précise sur son offre de formation dans le cadre de ses instances d'animation territoriale. Les professionnels de PLIE doivent la connaître précisément et l'activer auprès des personnes accompagnées. A ce titre, chaque PLIE doit disposer au minimum d'un compte utilisateur ouvert et actif sur l'outil Rafael développé par Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine.

Au titre du développement de l'accès à la formation pour tous, la Région promeut les dispositifs et offres de formation tout au long de l'année par une communication coordonnée et régulière #MA FORMATION MON EMPLOI#. Dans ce cadre, la participation active des PLIE est attendue dans une logique de construction d'une démarche d'information et de communication, au plus près des publics.

La Région sera attentive à la mobilisation par les PLIE des dispositifs régionaux qui répondent spécifiquement aux besoins des personnes les moins qualifiées (amorces de parcours, habilitations de service public, initiatives territoriales, actions de formation en situation de travail, validation des acquis de l'expérience...) et à la mise en place d'actions de sensibilisation et d'accompagnement aux transitions environnementales et sociales (choix de formations, découverte de métiers...).

La Région et les PLIE associeront leurs efforts pour diffuser des représentations nouvelles et positives de la formation comme support d'insertion, d'évolution professionnelle et d'épanouissement personnel.

2. Sécuriser les parcours de formation et favoriser l'insertion et l'évolution professionnelle des personnes accompagnées par les PLIE

Alors que les situations de plus grande précarité économique et sociale s'accroissent, l'accès ou le maintien en formation, mais aussi l'entrée dans l'emploi, passent par une sécurisation accrue du parcours pour permettre à chacun de mener à son terme son projet professionnel et personnel.

La Région souhaite ainsi contribuer à relever le défi du développement de l'emploi en renforçant les liens entre la formation et l'emploi, afin que l'investissement public dans la formation favorise l'insertion et le maintien dans l'emploi, l'évolution professionnelle des actifs et réponde aux besoins de l'économie et des territoires.

016-200071827-20241114-2024_11_220-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 20/11/2024

Les PLIE, par leur méthode d'accompagnement, sécurisent les parcours individuels pendant la formation et pour l'accès et le maintien dans l'emploi. A cet effet, en plus de favoriser l'accès à la formation, les partenaires s'accordent sur la nécessité de créer les conditions de la persévérance et de la réussite en formation.

La sécurisation des parcours formation - emploi implique :

- L'information par les professionnels des PLIE sur la rémunération et sur les fonds de sécurisation des parcours de la Région dont les personnes peuvent bénéficier pour lever les freins périphériques à la formation ;
- Le recours aux dispositifs et mesures permettant de repérer, de prévenir et de lutter contre les situations d'illettrisme, de difficultés dans la maîtrise de la langue, des savoirs fondamentaux et d'illectronisme. Si le principe de déploiement d'une offre de formation ouverte à tout public, quel que soit le niveau de base de la personne est acquise, des phases préalables sont néanmoins nécessaires pour sécuriser au mieux les parcours des futurs apprenants ;
- La mise en œuvre de démarches visant à l'inclusion des personnes en situation de handicap et à la lutte contre tous types de discriminations ;
- Le renforcement des liens entre le PLIE et les organismes de formation, la visite de plateaux techniques, afin de faciliter l'accompagnement des stagiaires tout au long du parcours, notamment en levant les problèmes périphériques à la formation et en mobilisant l'ensemble des aides financières disponibles de la Région ;
- La mobilisation de l'ensemble des moyens que les PLIE ont à leur disposition (chargés de relation entreprises, facilitateurs clauses sociales...) pour assurer la relation avec les acteurs économiques du territoire et faciliter le recrutement des publics accompagnés, notamment ceux les plus en difficulté. A cet effet les PLIE pourront s'appuyer sur Talents d'ici, plateforme numérique et services de rapprochement des compétences formées par la Région et des entreprises qui recrutent.

Cette mobilisation portera sur l'ensemble des participants présentant un besoin de développement de leurs compétences, avec une attention particulière portée sur des publics prioritaires tels que les personnes âgées de plus de 50 ans et les publics allophones. De même, la mixité par le genre constitue une attente mutuelle des partenaires.

3. S'inscrire dans la dynamique territoriale animée par la Région pour développer l'accès à la formation et à l'emploi des personnes accompagnées

Les PLIE participeront aux instances d'animation territoriale de la Région pour être informés de son offre de formation professionnelle, partager une analyse des besoins, et coordonner les dispositifs.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_220-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 20/11/2024

Ils contribueront par ailleurs aux plans d'actions des espaces régionaux d'information de proximité (ERIP) dans le territoire et à l'utilisation des outils déployés par la Région et par Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine.

Les agents territorialisés du Pôle Formation - Emploi de la Région et les PLIE pourront accompagner des initiatives territoriales de formation professionnelle en lien avec les besoins des publics du territoire.

La Région participera chaque année aux instances de pilotage des PLIE en tant que signataire des protocoles d'accord, pour se tenir informée de leur activité, faire le point sur les outils régionaux territorialisés (ERIP) et co-construire la recherche de solutions pour lever les freins à l'emploi et à la formation.

Une rencontre annuelle entre chaque PLIE et les agents territorialisés de la Région permettra de faire le point sur l'activité de celui-ci. Cette rencontre viendra compléter un dialogue régulier entre la Région et les PLIE.

Au-delà des indicateurs quantitatifs convenus par les parties, la Région, les PLIE et les représentants de l'association ALIENA instaureront un dialogue permanent pour contextualiser leur action au regard du périmètre d'intervention des PLIE (urbain, péri-urbain, rural), de l'offre de formation disponible et de la capacité des organismes d'accueil à déployer les formations annoncées.

En complément de ces engagements, et conformément à la feuille de route Néo Terra, les PLIE prendront aussi en compte les considérations sociales et environnementales dans leur fonctionnement (consommation et gestion de ressources, mobilité douce, achats durables et responsables, recrutement...).

Article 3 – Gouvernance et suivi de l'accord-cadre

La Région, les représentants de l'association ALIENA et des PLIE organiseront des instances de dialogue régulier afin de suivre la mise en œuvre de cet accord-cadre.

➤ Des instances techniques régulières

Elles réuniront 3 fois par an la Région et ALIENA pour suivre la déclinaison opérationnelle de l'accord-cadre.

➤ Indicateurs d'évaluation de l'activité des PLIE

Les membres d'ALIENA s'engagent à transmettre à la Région chaque début d'année, le tableau consolidé du nombre de personnes accompagnées en N-1 par les 23 PLIE.

L'évaluation de l'activité des PLIE sera basée sur la production d'indicateurs transmis par chaque PLIE et consolidés par la Région dans le cadre des conventions bilatérales annuelles. Extraits des outils de pilotage des PLIE, de la Région et de Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine, ces indicateurs détaillent annuellement :

- Le nombre et la typologie des publics accompagnés ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20241114-2024_11_220-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 20/11/2024

- Le nombre de positionnements et des entrées sur les formations financées par la Région et les autres formations ;
- L'implication des PLIE dans les partenariats locaux et les instances régionales ;
- Les sorties en emploi des publics accompagnés.

Ces indicateurs feront l'objet d'échanges entre les représentants de la Région et de chaque PLIE. Une attention particulière sera portée à la prise en compte des publics cibles prioritaires du Pacte 2024-2027.

➤ **Un comité de pilotage annuel**

Il réunira l'ensemble des signataires de l'accord-cadre.

Cette rencontre annuelle avec les représentants de tous les PLIE et de la Région permettra de faire le point sur l'activité globale, l'atteinte des objectifs assignés et sur les perspectives.

Article 4 : Communication-publicité

Les PLIE s'engagent dans leurs différentes communications à informer du partenariat qui les lie à la Région au titre du présent accord-cadre, en appui des actions du réseau des PLIE, pour la formation et l'insertion des personnes.

L'information relative à ce soutien prend notamment la forme de l'apposition du logo régional téléchargeable sur le site internet de la Région : <https://www.nouvelle-aquitaine.fr/aides-et-ressources/charte-graphique>

Fait en 25 exemplaires originaux à Bordeaux, le

Le Président de l'association Alliance pour l'Insertion et l'Emploi en Nouvelle-Aquitaine (ALIENA)

Le Président du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine

Le Président du Grand Angoulême

La Présidente du PLIE de Rochefort Océan

La Présidente du PLIE de l'agglomération de La Rochelle

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_220-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 20/11/2024

Le Président du PLIE de
Sud Périgord

Le Président du PLIE de
Grand Périgueux

Le Président du PLIE du
Haut Périgord

Le Président du PLIE de
Bordeaux

Le Président de l'ADSI –
PLIE Technowest

Le Président du PLIE des
Hauts de Garonne

Le Président du PLIE des
Sources

La Présidente du PLIE des
Graves

Le Président du PLIE Portes
du Sud

La Présidente du PLIE du
Pays Libournais

La Présidente du PLIE de
du Seignanx

Le Président du PLIE de
l'agglomération d'Agen

Le Président du PLIE du
Pays Basque

Le Président du PLIE Pau
Pyrénées

La Présidente du PLIE
Ouest Béarn

Le Président du PLIE de
Béarn Adour

La Présidente du PLIE de
Niort Agglo

Le Président du PLIE de
Gâtine

La Présidente de la
Communauté Urbaine de
Grand Poitiers

La Présidente du PLIE de
Limoges Métropole

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_220-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 20/11/2024